

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mona Lizotte		Date d'inspection Le 10 mars 2026
Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants		Numéro de permis 2006862
Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3		Numéro de téléphone (506) 992-3702
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 25	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 sept. 2025	
Commentaires: L'administrateur est la seule personne à être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio pour une garderie éducative. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés : - Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne (visuelle) dans les locaux, aucun menu pour les collations et du diner sont fournies par les parents, la procédure d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie constituant un danger de mort, le permis et les derniers rapports d'inspection. - L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle. - Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile. Observation de l'accueil d'un enfant, du lavage des mains et de la collation fournie par les parents. Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance et un total de 3 paquets de trois affiches a été remis. Les affiches portaient sur les thèmes suivants : • Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants • Diarrhée chez les enfants • Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 mars 2026

Date

original signé par
Jennifer Boulay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"